



Date de dépôt : 7 octobre 2024

Rapport

de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier le projet de loi de François Baertschi, Mauro Poggia, Daniel Sormanni, Ana Roch, Skender Salihi, Jean-Marie Voumard, Roger Golay, Thierry Cerutti, Sami Gashi, Gabriela Sonderegger, Arber Jahija, Danièle Magnin, Sandro Pistis, Philippe Morel modifiant la loi sur la formation professionnelle (LFP) (C 2 05) (500 millions pour augmenter les structures de formation)

Rapport de majorité de Christo Ivanov (page 3)

Rapport de minorité de Arber Jahija (page 23)

Projet de loi (13372-A)

modifiant la loi sur la formation professionnelle (LFP) (C 2 05) (500 millions pour augmenter les structures de formation)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Modifications

La loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007, est modifiée comme suit :

Art. 56, al. 5 et 6 (nouveaux)

⁵ L'Etat mène une politique d'encouragement renforcé de la formation professionnelle en prenant des initiatives de financement.

⁶ Un Fonds genevois de formation professionnelle est créé dans le but de financer le renforcement de la formation professionnelle répondant à des demandes spécifiques de la société.

Art. 92 Financement exceptionnel (nouveau)

L'Etat attribue 500 millions de francs sur cinq ans au Fonds genevois de formation professionnelle.

Art. 2 Entrée en vigueur

Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Christo Ivanov

La commission de l'enseignement, de la culture et du sport a été présidée par M^{me} Francine De Planta et M. Xavier Magnin lors des séances du 19 juin, du 21 août et du 28 août 2024.

Ont assisté à la séance : M^{me} Anne Hiltpold, conseillère d'Etat, DIP, et M. Gilles Miserez, directeur général de l'OFPC, DIP.

Les procès-verbaux ont été tenus avec précision par M^{me} Alicia Nguyen et M. Vincent Dely.

Présentation du projet de loi 13372 par M. François Baertschi, auteur

M. Baertschi indique avoir un propos liminaire sur l'importance de développer véritablement la formation professionnelle et d'y donner une impulsion. Tous les indicateurs affirment que Genève va manquer de main-d'œuvre à l'avenir dans les secteurs professionnels clefs. Au sein des comptes de l'Etat 2023, 20 000 000 francs n'ont pas pu être dépensés, car le personnel adéquat n'a pas été trouvé, et c'est un problème. En soi, il serait possible de constater qu'une économie a été réalisée, mais cela est inquiétant, car cela signifie que, dans un certain nombre de secteurs importants, le personnel nécessaire formé à Genève n'existe pas. Même en élargissant la recherche en dehors de Genève, cela ne suffit pas.

Des structures existent, mais la problématique de ce PL 13372 réside dans le fait qu'il faut avoir une politique davantage proactive en la matière. A l'aune de l'actuelle loi sur la formation professionnelle, l'art. 56 al. 3 indique que le canton peut verser des subventions aux prestataires de la formation professionnelle. Ce qui est aujourd'hui demandé est de mener une politique proactive, en ajoutant deux dispositions qui sont les éléments les plus importants, cela en ajoutant un montant de 500 000 000 francs sur cinq années.

L'essentiel du PL 13372 est d'avoir le principe que l'Etat mène une politique d'encouragement renforcé de la formation professionnelle en prenant des initiatives de financement et d'avoir un fonds genevois de formation professionnelle afin de renforcer ladite formation en répondant au besoin spécifique de la société. L'exemple typique est l'école d'informatique, car il existe une importante demande de la part des jeunes. Il ne faut pas croire que seules des personnalités incompetentes ont postulé.

Il serait possible de se dire qu'il faut augmenter les structures, mais il a semblé aux auteurs de ce PL 13372 qu'il faut véritablement donner une impulsion à ces politiques avec les moyens financiers, étant donné qu'il n'est pas possible d'affirmer que l'Etat a les moyens pour mener une politique. Il s'agit d'une des composantes de ce PL 13372. L'art. 92 *nouveau* intitulé « financement exceptionnel » indique que l'Etat attribue 500 000 000 francs distribués sur cinq années au fonds genevois en faveur de la formation professionnelle.

Les fonds cantonaux sont réjouissants et la dette se réduit, mais une dette sociale apparaît alors au niveau de la formation avec un investissement sur l'avenir qui n'est pas toujours effectué dans la bonne direction. Une des ambitions sur ce PL 13372 est de proposer de faire cet investissement sur la formation et un investissement dans l'avenir, cela figure dans le budget de fonctionnement. Le terme d'investissement est symbolique.

L'Etat a beaucoup de prestations et chacun se réjouit qu'il donne toutes ces prestations, mais il faut penser à éviter l'apparition d'un grand creux. Dans dix ans, 40% du personnel de l'Etat partira à la retraite, il faut alors se demander qui occupera ces postes, et si Genève ne va pas se retrouver contrainte d'agir de manière active afin de trouver du personnel et de former en catastrophe. Il existe également des secteurs stratégiques de l'économie genevoise comme l'informatique qui doit connaître un gros effort de formation afin d'engager localement.

Des jeunes sont intéressés par bon nombre de ces métiers. Le principe de ce PL 13372 n'est pas d'aller sur toutes les autres problématiques comme celle de l'employabilité. Le Conseil d'Etat a poussé la réflexion. Ce sont des enjeux de grande importance.

Un commissaire (S) explique être surpris par ce PL 13372. Il est en faveur de la promotion de l'apprentissage, mais le parti de M. Baertschi ne l'est pas. Le parti socialiste avait déposé le PL 11560 pour augmenter le FFPC. Ce PL visait à allouer davantage de ressources pour augmenter le nombre d'apprentis en filière dual et notamment par la promotion des apprentissages auprès des employeurs et des jeunes. Cela correspond approximativement au même objectif que le PL 13372 actuel. Il a revu les votes de commission du groupe MCG, ils ont tous voté non au PL 11560. Le groupe MCG ignore qu'il existe déjà un fonds et revient afin de promouvoir l'apprentissage alors que ce groupe a refusé un PL 11560 qui promouvait cela et avec un vrai mode de perception et un mode de bonus-malus, s'avérant super-avantageux pour les PME, avec la même demande.

Ce mode exonérait les PME qui embauchaient des apprentis. Il s'agit d'un ancien mode de perception, car aujourd'hui, il s'agit de la masse salariale qui finance ce fonds. Il demande ou seront pris les 500 000 000 francs et pour quelles actions concrètes, car le groupe MCG s'est toujours opposé aux actions d'incitations financières à l'apprentissage, alors qu'il a l'impression que c'est ce que le PL 13372 propose.

M. Baertschi répond qu'il ne sait pas quand le PL 11560 du groupe socialiste a été traité en commission, bien qu'il date de 2014. Il a été traité lors de la législature précédente, et ce PL 11560 avait un supplément de cotisation.

Un commissaire (S) explique que, pour les entreprises de moins de 100 employés, si celles-ci formaient au moins un apprenti, elles étaient exonérées de la taxe FFPC. S'agissant des entreprises de plus de 100 apprentis, dès lors qu'elles formaient au moins un apprenti pour 100 employés, elle payait 26 francs par salariés. Si une entreprise ne respectait pas ce ratio, sa taxe s'avérait doublée. L'idée de ce PL 11560 est survenue après la visite d'une multinationale qui n'avait que trois apprentis pour 3000 employés.

Toutes les entreprises qui formaient au moins un apprenti et qui comptaient moins de 100 employés auraient été exonérées de cette taxe.

M. Baertschi indique qu'il s'agissait d'une tout autre philosophie de formation que ce que le PL 13372 actuel propose. Ce fonds ne se focalise pas uniquement sur les apprentissages, mais est prévu d'une manière plus large, car il n'existe pas que les apprentis, il ne faut pas financer uniquement l'apprentissage car il existe des écoles professionnelles, et on se trompe à vouloir opposer l'apprentissage et à vouloir augmenter les coûts salariaux des entreprises. Il s'agit d'un modèle différent. Entre en 2015 et 2024, les enjeux étaient différents. Il n'existait pas le même type de pénurie. Les deux PL ne répondent pas aux mêmes défis. A posteriori, il voit les raisons pour lesquelles le MCG n'a pas suivi ce PL 11560. Toutefois, il aurait été possible de l'amender. Au niveau politique, des évolutions apparaissent. Le groupe MCG s'est rendu compte que cet enjeu est aujourd'hui particulièrement important, et c'est pourquoi il dépose ce PL 13372.

Un commissaire (S) demande si le financement des 500 000 000 francs proviendrait de l'enveloppe du budget de l'Etat.

M. Baertschi répond par l'affirmative. Les paramètres ont changé au niveau des finances de l'Etat qui sont relativement florissantes. D'un autre côté, il existe un enjeu de formation qui devient de plus en plus criant. Le but de ce PL 13372 n'est pas de dire que rien n'a été fait avant.

Un commissaire (S) demande ce que M. Baertschi pense du fonds de la FFPC.

M. Baertschi répond que ce fonds est utile. La loi actuelle ne permet pas véritablement d'avoir une politique proactive. Une modification doit survenir. La création du fonds s'agissant de ce PL 13372 a pour but qu'il soit plus adapté aux besoins. Il pense qu'il est nécessaire d'avoir un fonds spécifique, également pour la formation continue. Une politique d'encouragement est nécessaire. Pour porter ladite politique, il est obligatoire de créer un fonds.

Un commissaire (S) rappelle que le PL 11560 avait été gelé jusqu'en juin 2022 dans le cadre des négociations entre partenaires sociaux, lors du choix du type de financement de la LFP. Avant, il s'agissait d'un modèle de financement par salarié avec un tarif unique qui est passé par la masse salariale. Le groupe socialiste, pour ne pas envenimer la situation, a considéré qu'il existait un accord sur ce financement-ci et a décidé de retirer ce PL 11560, mais dans le principe, cette démarche de bonus-malus liés au mode de financement peut être envisagée. Il serait possible de reprendre l'idée d'un mécanisme d'incitation.

M. Baertschi affirme qu'il ne faut pas mettre l'entier du poids de la formation professionnelle sur les entreprises, car l'effort ne sera pas effectué. La négociation qui a entraîné un retard pour le PL 11560 du groupe socialiste est déplorable. Le groupe MCG s'est demandé quels étaient les problèmes d'emplois à Genève et quelles solutions peuvent être trouvées. Il faut fournir un effort dans le domaine de la formation des jeunes. Concernant le FFPC, tout repose sur les entreprises, mais il ne faut pas que cela soit un frein. La proposition qu'il effectue peut s'ajouter sans être en concurrence avec une autre idée. Il s'agit de donner une impulsion afin d'améliorer la situation. C'est un secteur stratégique, car il concerne l'avenir. Il faut agir le plus rapidement possible.

Une commissaire (PLR) déclare ne pas être certaine de comprendre le PL 13372. Lors de sa présentation de l'art. 92, M. Baertschi a semblé déclarer que les 500 000 000 francs n'étaient pas le paramètre le plus important, mais l'art. 56 demande à l'Etat de prendre des initiatives de financement. Elle demande si ce texte repose uniquement sur du financement.

M. Baertschi répond par l'affirmative.

Une commissaire (PLR) demande pourquoi il s'agit précisément d'un montant de 500 000 000 francs. Concernant la période de cinq années, il n'est pas précisé si celle-ci est renouvelable. Elle demande si, après les cinq ans, le financement est donc abandonné.

M. Baertschi répond qu'il s'agit d'une période de cinq années. Il faut lancer une dynamique. Il faut fournir un effort. L'investissement dans l'être l'humain est particulièrement important. Il existe presque un élément de rupture dans la

proposition qui est faite au sein de ce PL 13372 ; cela pourrait être considéré comme une provocation, mais ce PL 13372 a pour objectif de soulever l'attention, car Genève va se retrouver avec un vide en termes de formations. Certaines personnes auraient ainsi pu être formées de manière plus adéquate et précise et il s'agit du but de ce PL 13372.

Une commissaire (PLR) demande sur quels critères se base le montant de 500 000 000 francs, sachant généralement qu'il n'est pas opportun d'inscrire des montants dans les lois.

M. Baertschi répond que ce calcul part d'un choc psychologique. Ce montant qui se trouve au budget n'est pas nécessairement dépensé, il doit l'être à bon escient.

Une commissaire (PLR) demande s'il pense qu'il ne s'agit véritablement que d'une question financière.

M. Baertschi répond qu'il s'agit d'un problème de structure et qu'il existe des blocages financiers. Par exemple, concernant l'école d'ingénieurs, il existe un manque de budget, car le nombre de classes est assez limité. Si celui-ci était présent, il pourrait exister des structures temporaires.

Il est possible également d'allouer d'autres montants pour d'autres dépenses importantes. A son sens, il s'agit de l'élément déterminant qui peut débloquer la situation. En outre, si une formation locale est lancée, l'engagement local sera également plus conséquent.

Une commissaire (Ve) indique abonder complètement dans le sens qui consiste à financer l'éducation et la formation professionnelle, mais elle indique être surprise de la forme de ce PL 13372. Ce qui est dérangeant c'est qu'une enveloppe de 500 000 000 francs est demandée, mais qu'il n'existe pas vraiment de substance, car aucun secteur n'est visé, ce qui choque. Un PL est censé être précis, et cela manque de substance. Elle se demande quel secteur le PL 13372 pense développer. Il a été évoqué le fait que 40% du personnel de l'Etat partirait à la retraite d'ici quelques années. Elle demande si ces 500 000 000 francs ciblent le remplacement des collaborateurs de l'Etat ou s'il s'agit du domaine privé. Elle serait d'accord de financer l'éducation, et le mieux pour cela est de financer des postes. Cela serait la meilleure alternative s'agissant de l'enveloppe de 500 000 000 francs.

M. Baertschi répond qu'aucun secteur n'est visé, car une multitude de secteurs peuvent être concernés par la problématique de la formation. La problématique de l'informatique existe, car une forte demande dans le public et le privé existe. De nombreux jeunes souhaitent être dans ce domaine. Dans la transition énergétique et ce qui est en relation avec l'environnement, une forte demande existe et celle-ci ne se trouve pas localement. Il faudrait financer

des structures, comme l'ORTRA, car un travail de sensibilisation devrait être effectué de façon beaucoup plus importante.

Il a rencontré tout récemment des étudiants qui se plaignaient de n'avoir pas eu l'information adéquate ou suffisante afin de trouver la direction qui leur convenait le mieux. Cette demande a été apportée et un certain nombre de lacunes existent. Il faudrait avoir des structures souples qui permettent d'y répondre, à l'aune de l'urgence. Il est convaincu que des jeunes ayant les compétences pourraient être mieux accompagnés avec les structures d'accompagnement afin d'atteindre les objectifs.

Concernant la demande du domaine public, celle-ci est identifiable, car il existe des budgets, mais la demande du domaine privé est également tout à fait présente. Il faut laisser une certaine souplesse aux jeunes qui se dirigent vers le domaine public et le domaine privé. Il faut permettre d'avoir globalement une amélioration, des actes de formation qui correspondent à la jeunesse actuelle et en harmonie avec l'économie locale. Il faut ainsi essayer de trouver des solutions. S'agissant de la meilleure option entre la création de postes et l'enveloppe de 500 000 000 francs, des choix doivent se faire concernant les postes et ils sont souvent cornéliens.

Il pense qu'un effort en la matière permettrait de donner une impulsion en direction de structures de formation qui répondent à la demande des jeunes. Il a proposé au budget un montant 20 000 000 ou 10 000 000 francs, et il n'a pas trouvé de soutien pour augmenter les moyens de la formation professionnelle. Il va revenir l'année prochaine avec d'autres propositions. Il existe un véritable effort à effectuer afin de donner davantage de moyens. Il pense qu'il existe tout un travail de fond qui doit être fait. Il faut donner des impulsions, aller dans une direction. Cela ne concerne pas le niveau opérationnel.

Un commissaire (UDC) remarque que l'idée est excellente. Toutefois, il est dommage qu'aucun critère ou priorité ne soit donné dans le PL 13372. Cela est similaire au PL provenant de la gauche du spectre politique qui prévoyait la création de 1000 emplois supplémentaires dans le domaine de l'écologie. On ne va pas dépenser 100 000 000 francs par année pour faire gonfler le nombre de collaborateurs de l'Etat. Le but est de dynamiser l'économie. Il demande s'il existe des secteurs prioritaires, de nombreux jeunes connaissent une situation compliquée et 30 000 personnes sont à l'aide sociale. Il demande si l'utilisation des 500 000 000 francs est ainsi laissée au bon vouloir de l'Etat dans ce PL 13372.

M. Baertschi explique qu'il existe passablement de secteurs où l'on peut répondre à la demande. Il voit notamment la transition énergétique, les problèmes de l'informatique et de l'aide à la personne, la pénurie de main-

d'œuvre concernant le domaine de la petite enfance, ou encore la formation des éducateurs. Passablement de jeunes auraient le profil pour faire cette formation et ne la font pas. Il existe tout un panel de profils de formation où un effort peut être effectué. De nombreux jeunes sont à la dérive, c'est ce qui est constaté en analysant les données de l'Hospice général.

Il voit un certain nombre de personnes qui sont larguées sur le marché de l'emploi qui vont ensuite coûter de l'argent au niveau de l'aide sociale. Les montants sont annuels et des financements conséquents existent à ce niveau-là. Concernant l'exemple donné par un préopinant socialiste, il existait un fonds, et il a été souhaité d'entrer excessivement dans le détail, ce qui a causé une inaction pendant 3 ou 4 années, car des négociations ont été entreprises entre partenaires sociaux. Le groupe MCG a souhaité éviter cette méthode avec ce PL 13372.

Un commissaire (LJS) explique que ce PL 13372 est important. Bien que la commission soit concentrée sur l'aspect financier, il demande s'il ne s'agit pas davantage d'un problème organisationnel et de développement en prévoyant des salles plus larges ou d'avoir d'autres méthodes pour répondre aux besoins spécifiques. Concernant le domaine de l'informatique, de nombreux informaticiens sont à la recherche d'un emploi, car il n'est plus nécessaire d'avoir des personnes pour coder.

Il faudrait identifier réellement le besoin dans 3 ou 4 domaines essentiels, ce qui produira les valeurs adéquates d'afin de se concentrer sur les priorités. Concernant l'aspect orientation des jeunes, il faudrait peut-être que ces derniers puissent choisir assez tôt une formation qui leur convienne afin d'éviter les échecs. Il est constaté que de nombreux jeunes choisissent une formation et la quittent après deux ou trois ans, notamment à cause des échecs. Il faudrait peut-être se concentrer sur la formation de jeunes en harmonie avec les besoins du marché.

M. Baertschi répond que, s'agissant de l'aspect organisationnel ou de la méthode, il a été évoqué qu'il faut augmenter les classes ; il s'agit ici d'une problématique budgétaire. Installer des pavillons provisoires, par exemple, nécessite à l'origine d'avoir des budgets, car, sans eux, rien ne peut être effectué. Il s'agit du premier élément dans cette entreprise.

Un commissaire (LJS) déclare que le nombre d'étudiants par classe pourrait être augmenté ; il faut une méthode qui réponde aux besoins.

M. Baertschi répond que tout est lié, autant l'organisationnel que la structure et la méthode, mais l'important est d'exprimer une volonté, et celle-ci est exprimée de manière budgétaire pour avoir des moyens, car il voit mal que des leçons soient données gratuitement aux Bastions en plein air. Il faut une

structure. Au niveau étatique, l'idée est de donner des moyens. Quant aux mesures concrètes, il s'agit davantage d'un aspect opérationnel. Il se dit que la meilleure des manières n'est pas d'entrer dans ce registre immédiatement, mais d'offrir des horizons et des objectifs.

L'informatique est un domaine qui change depuis longtemps, mais il faut des formations de base qui évoluent en cours de carrière. On recherche du personnel dans ce secteur-là et des jeunes veulent se former, mais la structure étatique ne correspond pas véritablement à la demande.

Cela rejoint l'orientation professionnelle, avec toutes les difficultés pointées du doigt, avec des jeunes qui connaissent des échecs avec la difficulté de se demander que faire pour aller dans la bonne direction. Il pense qu'il existe sans doute un besoin de renforcement des structures d'accompagnement pour ces profils. Le but de l'Etat n'est pas de laisser les personnes à l'aide sociale. Il espère avoir répondu aux questions.

Le président remarque que le PL concerne l'augmentation des structures de formation qui nécessite l'engagement de professeurs ainsi que de trouver des locaux. Il demande s'il ne suffirait pas de mettre 100 000 000 francs supplémentaires au budget chaque année pour réaliser cette politique.

M. Baertschi répond avoir proposé un amendement de 20 000 000 francs au dernier budget qui a été refusé en commission et refusé en séance plénière, mais il existe un effort à faire en termes budgétaires. La loi actuelle est relativement faible.

Le canton de Genève peut verser des subventions aux prestataires de la formation professionnelle. Il ne devrait pas s'agir d'une possibilité mais d'une politique davantage proactive. Il faut que l'Etat mène une politique d'encouragement renforcée de la formation professionnelle. C'est vraiment l'essentiel de ce PL 13372. Il n'existe pas un enjeu budgétaire.

M^{me} Hiltbold indique qu'elle s'exprimera ultérieurement lors d'une audition du département, mais elle peut déjà dire que le DIP fait beaucoup. Par rapport à ce PL 13372 et l'initiative de financement, elle a demandé qu'un comparatif par rapport aux autres cantons lui soit donné, et Genève fait déjà passablement d'efforts. Il existe des questionnements, notamment afin de savoir s'il s'agit d'une problématique de financement ou non. Il ne suffit pas d'ouvrir des classes et d'avoir de l'argent ; des jeunes doivent se former. Il faut également avoir des enseignants pour correspondre aux postes souhaités.

Il faut ainsi renforcer la politique au niveau de l'enseignement, de l'orientation et du suivi. Cela passe également dans le budget par des postes, ou alors il faut confier à un tiers ces questions-là. L'HEPIA est une haute école qui fait partie de la HES-SO. L'HEPIA ne peut pas décider unilatéralement

d'ouvrir davantage de classes. Cela se décide au niveau romand. Il existe un comité intergouvernemental avec les autres cantons afin de choisir les financements. Il ne suffit pas de dire qu'il faut plus d'élèves, car cela se joue à un niveau intercantonal. Si la commission le souhaite, le département sera auditionné. L'argent qui serait octroyé au DIP doit encore connaître une décision quant à son utilisation.

Un commissaire (LJS) explique qu'il existe un lien assez étroit entre formation professionnelle et formation spécialisée. Il ne pense pas que ce soit un problème de financement. Il faut se concentrer davantage sur l'orientation. Il faut revoir le modèle. Il existe un lien entre plusieurs départements. Il demande s'il serait possible d'avoir le point de vue des hautes écoles spécialisées.

Un commissaire (S) informe que la formation professionnelle est tripartite ; il faut auditionner les syndicats et le patronat.

Un commissaire (PLR) demande s'il serait d'abord possible d'entendre le département afin d'avoir davantage d'informations, et de procéder ensuite aux autres auditions, si nécessaire.

Une commissaire (Ve) rejoint cette position, car c'est particulièrement flou aujourd'hui.

Un commissaire (UDC) demande s'il serait possible d'avoir des chiffres comparatifs par rapport aux autres cantons romands.

Le président explique que la commission effectuera premièrement une audition du DIP.

Séance du 21 août 2024

Audition de M^{me} Anne Hiltpold, conseillère d'Etat, accompagnée de M. Gilles Miserez, directeur général de l'OFPC – DIP

Selon M^{me} Hiltpold, ce projet de loi amène plus de questions que de solutions. Elle explique que, lorsqu'elle a pour la première fois entendu parler de ce projet de loi, elle s'est dit que celui-ci lui serait d'une grande aide pour ne plus devoir se battre pour obtenir de plus amples moyens pour la formation professionnelle. Mais, en le lisant, elle n'a pas trouvé les solutions qu'elle espérait et elle relève que 500 millions de francs ne peuvent pas tomber du ciel. Il faudrait les ajouter au budget, et elle se demande d'où viendrait cet argent. Le DIP souhaite bien sûr développer et renforcer la formation professionnelle, agir pour pallier la pénurie de personnel et répondre aux besoins de l'économie. Elle évoque le Conseil pour l'employabilité, qui vise à répondre aux besoins de l'économie, ainsi que le Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF),

qui comprend les syndicats et les représentants des milieux économiques, et finalement l'OFPC, qui vise à renforcer et mettre en avant la formation professionnelle. Elle informe aussi du fait qu'il existe aujourd'hui une fondation se nommant la FFPC, qui est un fonds genevois de formation professionnelle et continue qui est financé par les cotisations des employeurs ainsi que par l'Etat.

En résumé, le fonds demandé par ce projet de loi existe déjà. M^{me} Hiltbold relève que l'augmentation du nombre de places d'apprentissage ne sera pas rendue uniquement possible avec plus de moyens financiers, l'accompagnement des entreprises par exemple serait aussi nécessaire. Un travail d'ensemble doit être développé pour permettre cela. Elle informe que la FFPC a été modifiée en 2020. Elle soulève qu'au départ ce projet de loi lui semblait intéressant, mais qu'il se révèle finalement être trop compliqué. Si plus de moyens doivent être versés à la formation professionnelle, elle se demande s'il faut augmenter les cotisations de ce fonds, ce qui sous-entend que plus d'argent devra être demandé aux entreprises. Elle trouve cela contre-productif. Elle ajoute que cela coûtera aussi plus à l'Etat, ce dernier étant contributeur. En conclusion, ce projet de loi lui semble donc être une fausse bonne idée.

M. Miserez ajoute qu'il s'agit là d'un fonds solidaire : en contribuant, les entreprises permettent de financer des actions au niveau de la formation professionnelle. Il rappelle que le budget est serré, il y a de plus en plus de demandes et de questions qui peuvent être discutées au niveau du département pour voir s'il y a de l'arbitrage, ou encore une augmentation du budget, qui est déjà de 19 millions de francs annuels. Celui-ci est prélevé sur la masse salariale depuis deux ans, et le changement qu'il a permis a été important.

Il informe du fait que ce fonds existe essentiellement, pour ne pas dire exclusivement, dans les cantons latins. En Suisse alémanique, les entreprises participent directement aux frais de la formation des apprentissages, alors qu'à Genève, les entreprises ne paient qu'indirectement. De son point de vue, le dispositif déjà existant fonctionne bien, mais il est à relever qu'il y a une augmentation des effectifs d'apprentis. Cela s'explique d'une part par l'augmentation démographique, mais aussi par la volonté politique de développer ce type d'apprentissage.

M^{me} Hiltbold ajoute que chaque canton est libre de s'organiser dans la répartition du financement des coûts interentreprises. En l'occurrence, Genève est déjà assez généreuse vis-à-vis des entreprises par rapport à d'autres cantons. Elle trouve cela très bien et souhaite le relever, car ce n'est pas forcément su. L'Etat fait sa part, et les entreprises font la leur aussi en formant des apprentis.

La présidente soulève que le PL demande la création d'un « fonds genevois de formation professionnelle ». Elle comprend qu'une telle structure existe déjà.

M^{me} Hiltbold confirme, et répète qu'il s'agit de la FFPC.

Un commissaire (S) trouve ce projet de loi un peu simpliste. L'auteur du projet de loi ne connaissait même pas l'existence de la FFPC au moment de son audition. Il soulève qu'il s'agit donc de la création d'un nouveau fonds, et ce en parallèle d'un autre déjà existant et ayant la même mission.

M^{me} Hiltbold précise que le règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle est le C 2 05.01. Elle souligne que cela concerne le financement de la fondation en faveur de la formation professionnelle et continue.

Un commissaire (S) souhaite savoir s'il y a une augmentation, et demande quelles mesures sont entreprises en matière de promotion. Il évoque les bourses de reconversion, qui ne sont pas financées par ce fonds. Il s'agit selon lui d'un des enjeux économiques que l'on rencontre aujourd'hui. En effet, la transition professionnelle est un moyen de lutter contre le chômage. Il demande ensuite ce qu'il en est concernant l'aspect de la formation continue dans le budget : il souhaite savoir s'il y a une augmentation ou si une promotion a été faite, et si de nouvelles initiatives ont été envisagées.

M. Miserez répond que le « C » de FFPC est d'une extrême importance. Il est visible que les demandes se développent très fortement. Il ne peut cependant pas lui donner de chiffres. Il suggère que la commission auditionne la FFPC afin d'être éclairée sur la politique qui est menée par cette fondation. Cela étant, il soulève que l'on se trouve au seuil de l'arbitrage, ce qui montre qu'il y a des besoins qui se développent au niveau de la formation initiale, le fonds « professionnel », mais aussi au niveau de l'aspect « continu ».

Il y a des questions aujourd'hui au niveau du département par rapport à la FFPC, concernant les moyens qui sont mis à disposition. Il indique que ces aspects-là sont encore en discussion. Concernant l'OFPC, des besoins se développent aussi très fortement. Il y a dans le canton de Genève un service dédié à la formation des adultes. Il est là possible de voir une évolution extrêmement forte. Dans d'autres cantons, un tel service n'existe pas.

Un commissaire (UDC) demande si M. Miserez est en possession des projections qui pourraient mettre en évidence les différences entre les cantons romands.

M^{me} Hiltbold pourra les faire parvenir à la commission.

Une commissaire (Ve) trouve qu'en l'état, ce projet de loi est problématique. Elle aimerait connaître les besoins ainsi que les différentes actions menées par la FFPC. Elle trouve qu'il serait nécessaire de l'auditionner. Elle se demande s'il y a réellement un besoin au niveau des formations professionnelles. En assistant à la présentation faite par M^{me} Hiltbold et M. Miserez, il lui semble que le dispositif aujourd'hui en place fonctionne, et qu'il y n'y a pas forcément d'autres besoins définis. Elle est d'avis qu'il est compliqué de donner des moyens financiers alors que le projet n'est pas au moins en gestation. Elle se demande s'il est pertinent de demander l'audition de la FFPC alors que le projet de loi, en tout cas un de ces articles, est mal formulé.

M^{me} Hiltbold répond que l'Etat paie aujourd'hui un pourcentage plus élevé que d'autres cantons pour des cours interentreprises. Le canton n'a pas l'intention de demander à ces dernières de contribuer plus, et considère qu'il doit aussi faire sa part. Les initiatives de financement peuvent être un coup de publicité, permettre d'ajouter des places dans les écoles, etc. Cependant, lorsque des actions qui peuvent être menées sont identifiées, le DIP demande les moyens nécessaires qui sont souvent accordés par le Grand Conseil. Elle est d'avis qu'il faut être raisonnable, et trouve qu'il ne sert à rien d'avoir plus de moyens financiers si on ne sait pas comment les dépenser.

M. Miserez ajoute qu'il est vrai que les demandes qui ont été faites ont été honorées, ce qui est un message politique fort. Il y a maintenant une volonté d'aller au-delà de ces demandes. Il remercie la commission de l'accueil qu'elle réserve au développement de la filière professionnelle. Il pense qu'il est important d'un point de vue politique d'entendre la FFPC et de voir où elle se situe. Il souligne que les enjeux d'employabilité sont extrêmement importants par rapport au soutien de la filière professionnelle. Il relève qu'il subsiste encore la question des bâtiments : ceux-ci sont vétustes et ne rendent pas la filière professionnelle très attractive. Il informe que Genève accueillera en 2029 les championnats européens des métiers. Cette compétition va réunir 150 000 personnes et a un budget qui est de l'ordre de 40 millions de francs.

Il s'agit là d'un grand évènement. Il raconte s'être rendu à Lyon dernièrement, et avoir trouvé les centres de formation professionnelle français nettement meilleurs que les centres genevois. Il trouve qu'il est nécessaire d'offrir de meilleures infrastructures autant pour les enseignants que pour attirer des jeunes. De plus, ces bâtiments seront alors à l'image de ce que l'on attend d'eux au niveau économique. Il répète que Genève se trouvera sous les feux de la rampe en 2029 au niveau professionnel, et qu'il est donc nécessaire d'agir de façon prioritaire au niveau des infrastructures.

Une commissaire (Ve) soulève que les infrastructures ne relèvent pas du fonds.

M. Miserez confirme, et précise avoir répondu à la question de manière plus générale.

Séance du 28 août 2024

Auditions de M. Nicolas Rufener, président de la FFPC, et de M. Yves Chardonnens Cook, directeur de la FFPC

La présidente de la commission déclare les avoir convoqués ce soir pour le projet de loi 13372 demandant que 500 millions supplémentaires soient ajoutés au budget pour augmenter les structures de formation. Elle informe que la commission a déjà conduit un certain nombre d'auditions sur le sujet, mais, la FFPC étant un acteur important dans le mécanisme de distribution, il était important d'en auditionner ses membres.

M. Rufener déclare que c'est avec un certain étonnement qu'il a reçu cette demande d'audition, car il est assez inhabituel d'être auditionné dans une configuration théoriquement tripartite, alors que la partie syndicale n'a malheureusement pas pu se rendre disponible. Il ajoute que la partie étatique de la FFPC se trouvant un peu des deux côtés de la table, cela n'est pas évident. Il mentionne donc qu'il essaiera, depuis sa position, d'être le plus tripartite possible. Il est possible cependant que dans ses propos la commission entende une inclinaison légèrement patronale.

Au-delà de cet étonnement, il partage son intérêt pour un tel projet de loi. C'est avec grand plaisir qu'il vient expliquer ce qu'est la FFPC et les actions qu'elle mène, et comment est apprécié ce PL de leur point de vue.

Il explique que la FFPC était à la base une initiative populaire faite par les syndicats et qui avait abouti et été acceptée par le peuple. A l'époque, le patronat s'y était opposé, sans succès. Depuis lors, il s'est extrêmement attaché à ce fonds qui est devenu, depuis un certain nombre d'années, une fondation de droit public dotée de la personnalité juridique.

A l'époque, cette fondation avait différentes fonctions sur la base d'un budget qui était constitué d'une part des cotisations versées par les employeurs, et d'autre part des subventions étatiques. Il ajoute qu'il y avait un budget ordinaire pour la formation de base, et un budget extraordinaire pour la formation continue. La décision a ensuite été prise de changer de système et de passer à un système de cotisation qui soit en pourcentage de masse salariale, et de supprimer toute forme de subvention étatique de sorte qu'uniquement les entreprises financent cette fondation. Cette dernière continue à poursuivre les

mêmes buts en n'ayant plus cette distinction entre les budgets ordinaire et extraordinaire ainsi qu'entre les formations de base et continue.

Il explique que la formation est un tout, et que la FFPC essaie de l'appréhender en tant que telle. Il est vrai qu'à ce titre, la FFPC répond à un certain nombre de besoins en les finançant. Le budget est en fait constitué en fonction des besoins, même si aujourd'hui ces derniers ont augmenté et que le budget est un peu serré. Il explique que le budget est constitué d'un pourcentage de la masse salariale. Il souligne ensuite que la jauge aujourd'hui de la FFPC correspond aux besoins en matière de formation professionnelle, et il n'est absolument pas convaincu qu'un projet de loi de ce genre, qui permettrait de financer très massivement la formation professionnelle, débouche sur quelque chose d'utile, de praticable et qui réponde à de réels besoins.

Il explique ensuite deux éléments. Le premier est que le dispositif aujourd'hui a été fortement renforcé par de l'information pour la défense et la promotion de la formation professionnelle. Il indique que ce dispositif est complètement adapté aux besoins et aux objectifs que la FFPC se fixe, qui sont ambitieux. Il soulève qu'il y a une grande difficulté à valoriser la formation professionnelle, et qu'il est aussi difficile ensuite de faire en sorte que les personnes qui ont suivi une formation professionnelle restent dans le domaine. Il y a environ 12 000 travailleurs alors qu'il y a autour de 1000 apprentis. Cela représente presque 10% de la main-d'œuvre en formation. Le renouvellement devrait pouvoir s'opérer, mais on n'a cependant pas assez de main-d'œuvre.

Il serait nécessaire de pousser les jeunes à faire le choix d'une formation professionnelle non pas par défaut mais par envie. Il ajoute que ce genre de dispositif comprend aussi un certain nombre d'éléments comme la promotion et l'information avec des moyens qui sont largement suffisants. Il y a aussi le fait que la FFPC considère malgré tout que la société libérale dans laquelle nous vivons, qui jusqu'à preuve du contraire est la moins mauvaise que l'on ait pu connaître, est une société qui vise à responsabiliser les uns et les autres. Il s'agit donc aussi de responsabiliser les entreprises à tenir leur rôle dans la formation professionnelle.

Il soulève que cette responsabilité s'exprime notamment par le fait que beaucoup de secteurs sont structurés, qu'il y a des associations professionnelles du côté de l'employeur et du travailleur, et qu'il y a l'Etat qui permet de fonctionner de façon tripartite. S'agissant des structures de formation qui pourraient être développées, il faudrait être conscient d'une chose : s'il était nécessaire dans un futur très proche de signer 150 000 contrats d'apprentissage dans la maçonnerie, par exemple, les structures seraient évidemment totalement incapables d'accueillir autant d'apprentis. D'un autre côté, pouvoir

développer une infrastructure qui permette d'en accueillir autant, dans l'hypothèse où elle sera peut-être utilisée, n'est plus de l'ordre d'un investissement mais d'un pari sur l'avenir qui lui semble extrêmement risqué.

Il lui semble qu'il y a beaucoup mieux à faire de cet argent que de le dépenser dans ce genre de perspectives. Il soulève dont que la FFPC est très attachée au maintien du système actuel, à son éventuel renforcement et évolution sur certains éléments, mais qu'elle est convaincue que ce projet n'apportera rien de plus à un dispositif qui a fait plus que largement ses preuves.

M. Chardonnens donne quelques chiffres. Il explique que le budget de la FFPC est divisé en deux parties : 70% est dévolu à la formation initiale, et le reste à la formation continue. Dans la formation initiale, la FFPC va financer en complémentarité avec l'Etat les cours interentreprises, c'est-à-dire les cours techniques, ainsi que d'autres nécessaires, tels que les cours d'appui pour les jeunes. La fondation finance aussi la promotion des métiers, lorsque les associations professionnelles souhaitent promouvoir leur métier, c'est à la FFPC qu'elles vont s'adresser. Il mentionne ensuite la formation continue, qui ne va pas de soi.

Des projets doivent être montés avec les associations professionnelles, et peu de gens suivent finalement cette formation continue. Tout le travail de la FFPC dans le cadre de cette dernière est de pouvoir travailler avec les associations professionnelles afin de monter et créer des projets crédibles pour faire en sorte que les employés des différents secteurs puissent se former. Il indique finalement que la FFPC agit sur le territoire genevois, et ce pour tous les secteurs confondus : de l'agriculture à la santé en passant par le social.

Un commissaire (S) les remercie de leur présentation. Il partage leurs conclusions au sujet du texte. Il souhaite savoir quels sont les enjeux de demain de la FFPC, notamment en matière de promotion et de formation professionnelle et continue. Il a compris que la formation continue semble être un enjeu, mais il aimerait en connaître d'autres.

M. Rufener répond qu'il n'y a pas de grands enjeux pour demain, mais qu'il y a plutôt de grands enjeux d'aujourd'hui et d'hier, et qui se prolongent. Il ne croit pas à la vision du monde où il y a un avant et un après, mais plutôt à un pendant, et que les choses sont évolutives. Il indique qu'il y a effectivement des métiers qui ont évolué vers l'accompagnement, ce qui peut justifier qu'il y ait beaucoup de travail sur la formation continue en termes d'employabilité. Il s'agit là d'un enjeu majeur, et pour lequel la FFPC n'a pas forcément les moyens nécessaires. Elle s'est rendu compte notamment que financer la perte

de gain des travailleurs en formation n'est pas forcément la meilleure solution. La fondation est justement en train de travailler sur ces questions.

M. Chardonnens ajoute qu'il y a plusieurs enjeux. Il explique qu'il y a des poches de pénurie, autant au niveau de l'apprentissage que des personnes formées. La problématique est de réussir à assouplir certains systèmes de formation, ce qui est de compétence fédérale. Une des solutions pourrait passer par la microcertification, et développer ce type de projets afin de gagner en souplesse et de rencontrer pleinement les besoins.

M. Rufener ajoute qu'en matière de formation de base, il y a moins d'enjeux car celle-ci est bordée par les instances fédérales. Le système de financement ne laisse que très peu de marge de manœuvre à la FFPC.

Un commissaire (S) comprend qu'il y a des avancées pour les formations continues, la microcertification et la création d'opportunités.

M. Chardonnens ajoute l'incitation à former et la promotion de ces métiers. Il indique aussi que, dans une moindre mesure, il y a aussi des avancées dans les métiers pour lesquels il n'y aurait pas d'ordonnance fédérale.

Une commissaire (Ve) soulève l'alinéa 6 du projet de loi, qui dit que cette fondation devrait répondre « à des demandes spécifiques de la population ». Elle souhaite savoir ce que la FFPC comprend, et entend par « demandes spécifiques ». Elle demande s'il s'agit de l'employabilité, si cela recouvre les enjeux qui ont été énoncés ou s'il y en a d'autres.

M. Rufener répond qu'il ne comprend pas ce que cette phrase signifie, et il trouve qu'il s'agit d'une formule creuse qui ne veut rien dire. La FFPC a mis en place un système de formations qui nécessite que les entreprises et les associations professionnelles dans les secteurs structurés puissent formuler elles-mêmes leurs demandes. La FFPC ne souhaite par exemple plus que les instituts de formation demandent un financement, car ceux-ci se trouvent sur le marché et ne sont donc pas dans une logique de promotion d'un métier donné, ou dans une logique de réponse à un besoin d'une profession donnée.

C'est pour cette raison que, dans un ordre paritaire, pour les secteurs moins structurés, l'APFP a été créée. Cette dernière a comme fonction d'être le réceptacle des besoins de ces métiers moins structurés. Elle fait part elle-même de ses demandes.

Une commissaire (Ve) a entendu que le sujet de la formation continue n'est pas facile. Elle demande si M. Rufener et M. Chardonnens peuvent en dire un peu plus à ce sujet, et elle souhaite savoir comment la commission pourrait apporter son aide.

M. Chardonnens revient sur la demande spécifique de la société pour illustrer son travail au quotidien. Il explique qu'il ne s'agit pas de répondre à toutes les demandes particulières des entreprises, mais d'avoir des formations sectorielles. Il souligne qu'il y a aussi une question de temporalité : si une formation est créée avant l'heure ou trop tard, il n'y aura pas ou presque pas de candidats. Il ajoute qu'il y a aussi cette notion d'identification et d'accompagnement des besoins.

Il s'agit du seul moyen intelligent qui a été trouvé jusqu'à maintenant pour consolider les besoins des entreprises et y répondre. Dans de nombreux cas, la FFPC accompagne aussi la création d'associations. En effet, lorsque des entreprises ont les mêmes besoins spécifiques, elles seront regroupées en une association afin de créer des cours *ad hoc*. Il relève qu'il s'agit de la façon de faire actuelle, et qu'il est vrai que monter des cours sans candidats n'est pas nécessaire.

Une commissaire (Ve) comprend que personne ne vient suivre ces formations continues.

M. Chardonnens confirme et explique qu'une formation continue est un investissement du côté de l'entreprise et de l'employé. Si l'on reste dans le domaine des formations techniques et sectorielles, celles-ci doivent vraiment répondre aux besoins des entreprises, et les entreprises doivent faire leur travail en investissant et en incitant leurs employés à suivre ces formations.

Une commissaire (Ve) demande si cela est rentable pour une entreprise.

M. Chardonnens ne serait pas à ce poste s'il ne le pensait pas. Il est vrai que, dans le quotidien du travail, il y a plus une logique de court terme que d'investissement. Cela va cependant être très variable en fonction des entreprises. Il rappelle que Genève est composée à 90% de petites entreprises, et qu'il ne s'agit pas de grosses structures qui ont une entité de formation où il sera possible de former une personne pour en remplacer une autre. Il souligne que ce sont les contraintes auxquelles la FFPC fait face.

M. Rufener complète qu'un grand nombre d'entreprises investissent dans la formation continue sans forcément se rendre compte qu'elles le font. Il souligne ensuite que les formations continues ne seront jamais *ex nihilo*, ce n'est pas une lubie qui surgit d'un coup.

Il y a plutôt des besoins qui s'expriment, des carences qu'elles rencontrent dans leur marché face à des concurrents et des clients, ce qui peut amener celles-ci à ramener des besoins dans le cadre de leur association, qui suscite la nécessité de mettre en place des formations. Il prend pour exemple les formations de machinistes, dont le métier a évolué, faisant que les cours ont dû l'être aussi. Il relève finalement qu'une difficulté est que la formation

professionnelle à Genève devrait être considérée par l'entreprise comme un investissement, et l'on pourrait aussi se demander si certaines autorités ne devraient pas favoriser, au moment de choisir leurs prestataires, les entreprises formatrices. L'Etat de Genève fait aujourd'hui cet effort, mais d'autres sont loin de le faire.

Une commissaire (Ve) comprend qu'il faudrait qu'il y ait un incitatif.

M. Rufener est d'avis que, plus qu'un incitatif, il pourrait y avoir une responsabilisation des autorités politiques. Il pense particulièrement aux communes, qui sont totalement absentes de la question. Il indique être allé les rencontrer avec M. Miserez afin d'essayer de leur proposer cela, mais avec beaucoup de difficultés. Il est très compliqué de faire passer le message.

Un commissaire (LJS) demande si les infrastructures sont aujourd'hui aux normes, et si elles le seront encore dans cinq ans en comparaison aux autres cantons suisses. Il se demande si ce projet de loi pourrait être utile s'il est précisé par un amendement concernant les infrastructures et les bâtiments. Il souhaite avoir l'opinion des auditionnés.

M. Rufener pense que c'est une mauvaise idée. A son sens, un projet de loi d'investissement doit être construit en amont. Tout un travail de planification doit être fait, et il ne faut dès lors pas d'un coup octroyer 500 millions de francs. Il pense aussi que l'Etat de Genève s'est montré extrêmement peu prévoyant à la fin des années 1990 en réduisant les investissements, qui étaient alors de 100 millions par année. Le canton a donc pris aujourd'hui un retard gigantesque, qu'on essaie de rattraper. Cependant, c'est extrêmement compliqué. Il ne pense pas qu'un projet de loi de ce genre change quoi que ce soit. D'après lui, avec un tel projet de loi investissant 500 millions dans l'assainissement des bâtiments d'ici cinq ans, on fera face à des problèmes patrimoniaux, à des recours et à des problèmes de délivrance d'autorisation. Il vaut donc bien mieux passer par le budget d'investissement.

Un commissaire (LJS) redemande si les équipements et les infrastructures d'aujourd'hui seront toujours aux normes dans cinq ans, ou si elles auront accumulé du retard. Il souhaite savoir si les jeunes seront motivés à venir dans des lieux mieux aménagés et high-tech.

M. Rufener ne pense pas que l'état du bâtiment est ce qui motive les jeunes à apprendre ou non un métier. Il rappelle ensuite que les formations professionnelles sont duales, et que les apprentis sont les trois quarts du temps en entreprise. Il relève cependant que les infrastructures de l'OFPC mériteraient d'être rénovées depuis 40 ans. Mais les contraintes auxquelles l'Etat est confronté dans ce genre de situations font que c'est un temps long

par rapport à des exigences qui s'inscrivent dans un temps court. Ce temps ne sera pas accéléré en mettant de l'argent à disposition comme ça.

Un commissaire (S) demande si la FFPC collabore, s'il y a une coordination en matière de bourses de reconversion. Il demande s'il serait possible d'ajouter les bourses de reconversion à cette large politique de formations continues.

M. Chardonens apporte tout d'abord un complément à la question de son préopinant. Il ne se prononcera pas sur les bâtiments, mais il indique qu'il existe un système pour les équipements. En effet, les associations peuvent faire appel à la FFPC dans l'optique de changer des équipements afin qu'ils soient toujours à jour, voire avec un petit temps d'avance. Le temps d'apprentissage étant de 3-4 ans, il est nécessaire d'être en phase avec les avancées technologiques.

Il répond à la question du commissaire (S) que les clients de la FFPC sont principalement des associations professionnelles. La fondation ne va pas financer les individus contrairement aux bourses de reconversion.

Un commissaire (S) comprend tout à fait cela, mais sa question porte plutôt sur l'adéquation des reconversions par rapport aux besoins du marché professionnel.

M. Chardonens répond qu'il n'y a pas de pont entre les deux.

M. Miserez relève l'importance de la formation professionnelle, et que celle-ci est en adéquation avec l'économie. Cette vivacité économique s'appuie sur la formation professionnelle, et celle-ci est le premier étage de la fusée : c'est pour cette raison qu'il est question de formation initiale. La FFPC a un rôle très important à jouer au côté de l'Etat pour accompagner les associations du monde du travail à imaginer les sites de formation qui permettent d'amener les compétences de demain.

La présidente comprend qu'elle répond parfaitement à sa mission.

M. Rufener évoque qu'il y a une responsabilité sociétale écrasante quant à l'incapacité du canton de Genève à avoir une formation professionnelle plus importante. En effet, les entreprises n'offrent pas assez de places, les parents sont de mauvais vecteurs, les enseignants délivrent mal l'information et les jeunes n'y croient pas. Il raconte qu'en sortant du cycle, sa fille est entrée en apprentissage. S'il n'avait pas travaillé dans la FFPC, il n'aurait probablement pas été ouvert à la question. Il souligne qu'elle fait partie des 3% de jeunes qui sortent du cycle et qui entament une formation professionnelle.

Il s'agit vraiment là d'un problème genevois. Choisir la filière professionnelle est probablement le meilleur antidote au chômage aujourd'hui.

Conclusions

Le PL 13372 propose d'encourager et de renforcer la formation professionnelle avec une nouvelle dotation de 500 millions de francs sur cinq ans.

Pour information, les fonds demandés par ce PL 13372 existent déjà.

En effet, la FFPC qui est la Fondation pour la formation professionnelle et continue est active à Genève depuis 2009. Elle a succédé à la FFPP qui était un fonds en faveur de la formation et du perfectionnement professionnel créé en 1988. La FFPC est une fondation tripartite dont les membres sont le patronat, les partenaires sociaux et l'Etat.

La FFPC gère les besoins de la formation professionnelle à Genève. Son budget est constitué d'un pourcentage de la masse salariale des entreprises et d'un soutien financier de l'Etat.

La majorité de la commission de l'enseignement, de la culture et du sport a refusé l'entrée en matière du PL 13372 au vu de ce qui précède.

Vote d'entrée en matière du PL 13372

La présidente soumet aux votes l'entrée en matière du PL 13372 :

Oui : 2 (2 MCG)

Non : 13 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Abstentions : –

L'entrée en matière du PL 13372 est refusée.

Catégorie de débat préavisée : II

Date de dépôt : 5 novembre 2024

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de Arber Jahija

L'enjeu de ce projet de loi, ce sont les générations futures qui ont de la peine, en 2024, à trouver leur place dans la société. L'avenir est encore plus inquiétant.

Ce serait une grave erreur de laisser un champ de ruine, parce que nous n'aurions pas mis à disposition les structures de formation suffisantes par manque d'ambition. Nous pouvons encore agir en mettant en place une politique volontariste en la matière. Il est stratégique pour Genève de développer fortement la formation professionnelle et de lui donner l'impulsion la plus importante possible. Le bon état des finances de notre canton permet de faire ce choix déterminant. Tous les indicateurs révèlent que Genève va manquer de main-d'œuvre à l'avenir dans les secteurs professionnels clefs. C'est une constatation implacable.

Par exemple, à la lecture des comptes de l'Etat 2023, 20 000 000 francs n'ont pas pu être dépensés, car le personnel adéquat n'a pas été trouvé, et ceci est devenu un problème qui va devenir de plus en plus criant. En soi, il serait possible de constater qu'une économie a été réalisée, mais c'est au contraire inquiétant, car cela signifie que, dans un certain nombre de secteurs importants, le personnel nécessaire formé à Genève n'existe pas. Même en élargissant la recherche en dehors de Genève, cela ne suffit pas. Des structures de formation existent certes, mais la problématique de ce PL 13372 réside dans le fait qu'il faut avoir une politique davantage proactive en la matière. A l'aune de l'actuelle loi sur la formation professionnelle, l'art. 56 al. 3 indique que le canton peut verser des subventions aux prestataires de la formation professionnelle. Ce qui est aujourd'hui demandé, c'est de mener une politique proactive, en ajoutant deux dispositions qui sont les éléments les plus importants, ceci en investissant un montant de 500 000 000 francs sur 5 années.

L'insuffisance actuelle de certaines structures de formation n'est plus tolérable, du fait surtout que c'est l'argument du manque de budget qui est trop souvent invoqué.

L'essentiel du PL 13372 c'est d'imposer le principe que l'Etat mène une politique d'encouragement renforcé de la formation professionnelle en prenant des initiatives de financement et en disposant d'un fonds genevois spécifique de formation professionnelle afin de renforcer ladite formation en répondant aux besoins spécifiques de la société et non pas des seules entreprises.

L'exemple révélateur est l'école d'informatique sous-dotée, car il existe une importante demande de la part des jeunes pour suivre cette formation et notre société genevoise les bloque. Il est évident qu'il y a urgence à augmenter les structures, ce qui n'est pas fait actuellement. Nous n'avons que de belles paroles sans lendemain.

De manière plus générale, les signataires de ce PL 13372 estiment qu'il faut donner une impulsion forte et rapide à ces politiques en accordant les moyens financiers indispensables. Donner une obligation à l'Etat de mener « une politique d'encouragement renforcé de la formation professionnelle en prenant des initiatives de financement » est l'élément central de ce projet de loi. L'autre composante de ce projet de loi est l'article 92 *nouveau*, intitulé « financement exceptionnel », qui demande à l'Etat d'attribuer 500 000 000 francs distribués sur 5 années au fonds genevois en faveur de la formation professionnelle.

Les finances cantonales sont réjouissantes et la dette se réduit considérablement, mais une dette sociale apparaît alors au niveau de la formation avec un investissement sur l'avenir qui n'est pas toujours effectué dans la bonne direction. Une des ambitions sur ce PL 13372 est de proposer de faire cet investissement sur la formation et un investissement dans l'avenir, même si formellement cet investissement figurerait dans le budget de fonctionnement. Le terme d'investissement est symbolique, mais exprime un pari sur l'avenir. L'Etat a beaucoup de prestations et chacun se réjouit que celui-ci accorde toutes ces prestations, mais il faut penser à éviter l'apparition d'un grand creux qui concernera autant le privé que le public. Dans 10 ans, 40% du personnel de l'Etat partira à la retraite, il faut alors se demander qui occupera ses postes, et si Genève ne doit pas agir de toute urgence et très activement afin de trouver du personnel. Il existe également des secteurs stratégiques de l'économie genevoise comme l'informatique qui doit entamer un gros effort de formation afin d'engager localement.

Des jeunes sont intéressés par bon nombre de ces métiers. Le principe de ce PL 13372 n'est pas d'aller sur toutes les autres problématiques comme celle de l'employabilité. Le Conseil d'Etat a poussé la réflexion. Ce sont des enjeux de grande importance.

Oppositions incompréhensibles

Le MCG déplore l'hostilité à ce projet de loi de la part de la conseillère d'Etat PLR qui n'arrive pas à comprendre la vision volontariste de la formation professionnelle défendue par ce projet de loi. Elle reste limitée à des considérations de gestionnaire, qui ne sont pas à la hauteur des enjeux. Pour le MCG, qui fait cette constatation avec regret, la magistrate PLR a une guerre de retard, puisqu'elle n'arrive pas à envisager les enjeux sur une période qui dépasse la seule année scolaire. La formation est un investissement en soi et notre timidité en la matière entraînera des conséquences très négatives que subiront les générations suivantes.

Le fonds qui est proposé n'a rien à voir avec le FFPC, fonds paritaire d'un autre ordre qui relève du partenariat social, tout à fait respectable mais ne répondant pas à la question qui est posée. Il est déplorable qu'un commissaire (S) ait fait l'amalgame. Ce manque d'ambition de la gauche et son alignement sur la vision patronale, en matière de formation, ainsi que ce conformisme sont en soi inquiétants et en contradiction avec ses affirmations publiques. Le raisonnement enfantin dudit député, qui se vautre dans les attaques personnelles à l'encontre de l'auteur du projet de loi, est révélateur d'une vision limitée du problème.

L'audition de la FFPC, institution tout à fait respectable, n'a pas répondu aux questions posées par ce projet de loi.

Comme l'indique la FFPC sur son site internet : « A partir du 1^{er} janvier 2023, le financement des prestations de la fondation sera basé entièrement sur la participation des entreprises. Ce nouveau mode de financement permettra à la fondation d'anticiper des financements sur plusieurs années ainsi que de pouvoir accompagner les investissements des associations professionnelles dans de nouvelles technologies par exemple. »

Il est clair que la FFPC défend les intérêts des entreprises et non pas l'intérêt général. Son action n'est pas contradictoire mais au contraire subsidiaire à la proposition faite par le présent projet de loi.

Ce projet de loi propose d'en faire davantage pour la formation professionnelle parce qu'un effort considérable doit être accompli pour nos générations futures.

Cet investissement pour notre avenir ne doit en aucun cas être minimaliste parce qu'il est essentiel de se donner les moyens à la hauteur de l'enjeu.